

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 13 OCTOBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le 13 octobre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 7 octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

**Etaient présents :**

Christian MUSIAL, Maire, Martine LAURENT, Jérôme VALLIN, Jacqueline DOHET, Jean-Jacques VANWESEMAEL, Sandrine CHEVALIER, Sébastien PERRIOT, Alain MONNAERT, Audrey ROBLIN, Adjoints au Maire, Georges DE SAUW, Daniel GOUBEL, Daniel CARLIER, Jean-Paul PRUVOST, Alain DAUBERCY, Maryline LEBRUN, Carole DE MAURY (procuration à Maryline LEBRUN jusqu'à son arrivée à 19 H 25), Zora ZOUAOUI, Françoise MORELLE, Bérangère DUBAR, Sylvie FAUVERGUE, Sylvain COLIN (arrivé à 18 H 40), Virginie BOCQUET, Samir EL AABBAOUI (procuration à Zora ZOUAOUI jusqu'à son arrivée à 19 H 00), Didier HOLT, Jean-Claude SZYPULA, Rémi MIQUET, Angéla BAUDUIN, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés :**

Brigitte VIGNON a donné procuration à Jacqueline DOHET.  
Carole DEMAURY a donné procuration à Maryline LEBRUN jusqu'à son arrivée à 19 H 25.  
Samir EL AABBAOUI a donné procuration à Zora ZOUAOUI jusqu'à son arrivée à 19 H 00.  
Lucile KOZAK a donné procuration à Angéla BAUDUIN.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Audrey ROBLIN, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

**Après délibération,** le Conseil Municipal :

**A la majorité :** (abstention des 5 membres de la liste « Ensemble, construisons Leforest au futur »)

- Approuve le procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2015.

**A l'unanimité :**

- Prend acte des décisions prises du 30 juin 2015 au 6 octobre 2015 en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales.
- Valide l'octroi d'une subvention de 420 € à chacune des 30 associations leforestoises ayant participé au défilé du 13 juillet dernier.
- Attribue à E.D.F. le marché relatif à l'achat d'électricité et à la fourniture de services associés, suite au groupement de commandes organisé par la F.D.E. 62, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention en découlant, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> novembre 2015 pour une durée de 3 ans.
- Valide l'avenant n° 3 au marché de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement des eaux des bâtiments communaux, présenté par la Société Cofely, le montant de ce marché étant ramené à 104 568,24 € par saison de chauffe.
- Emet un avis favorable au projet d'extension de la déchetterie d'Evin-Malmaison.

## **A l'unanimité :**

- Emet un avis défavorable au projet de reconstruction de la ligne Très Haute Tension (T.H.T.) de 400 000 volts située entre les postes d'Avelin et de Gavrelle.
- Valide la mise en oeuvre de la dégressivité des tarifs de l'accueil de loisirs pour les enfants domiciliés en dehors de la Commune afin de répondre à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales d'Arras, précisant toutefois que les tarifs appliqués aux Leforestois restent inchangés.
- Valide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 650 € au Cyclo-Club de Leforest pour l'organisation du cyclo-cross, prévu le 15 novembre 2015 et compensant ainsi une partie des frais engagés.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 400 € au Football Club de Leforest qui, après un changement dans la composition de son bureau, a repris ses activités.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 352 € à l'association « Les Parents de Rostand » permettant une prise en charge partielle des frais de déplacement pour le voyage au Puy du Fou de juin 2015, payés par ladite association ; ce montant étant déduit des crédits culturels de l'Ecole Rostand dédiés à cette action.
- Valide l'octroi d'une subvention de 750 € à l'association Dymanic Insertion Emploi (D.I.E.) pour l'aider à racheter le matériel nécessaire à son activité, suite à l'incendie subi à Drocourt en décembre 2014.
- Prend connaissance du rapport d'activités 2014 des services de la C.A.H.C.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00.

*L'ensemble des délibérations et débats est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.*